

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
04 13 31 18 54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO**

**OBJET : Emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service
dans les collèges publics du département.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Sur la base des propositions des conseils d'administration des établissements, la collectivité a délibéré, lors de la Commission permanente du 20 septembre 2019, sur la liste des fonctions occupées par des agents de l'État et les agents du Département, nécessitant, pour chacun des collèges, d'être logés par nécessité absolue de service (NAS).

Suite à une nouvelle proposition du conseil d'administration du collège Font D'Aurumy à Fuveau, il est proposé de modifier la liste des fonctions justifiant d'une concession de logement par NAS dans cet établissement, en substituant la fonction de principal adjoint à celle d'adjoint gestionnaire.

Le présent rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL